



LEGENDE DU FOND DE PLAN

Mur	Bâtiment
Mur bahut	Bâtiment Alger
Mur de soutènement	Eclairage public
Closure grillagée	Poteau E.D.F.
Plan, alignement d'arbres	Télécom
Talus	ADONCTION EAU POTABLE (AEP)
Arbre isolé	S.A.C. (réseau eau potable)
Palissade	Poteau de borne nouvelle
Caniveau	REGARD non identifié
Baliseur	BESSEAU EAUX USEES (EUI)
Point d'opération (station)	REGARD non identifié
Borne	BESSEAU EAU PLUVIALE (EP)
Application Cadastre	Avaisin grille
	REGARD non identifié

LEGENDE :

— Limite objet de la Division

A S. Apparente S = 78m ² Nouvelle parcelle : AM 701p	Terrain conservé par : Consorts PORSIN et MERCIALYS
B S. Apparente S = 212m ² Nouvelle parcelle : AM 701p	Terrain conservé par : Consorts PORSIN et MERCIALYS
C S. Cad. Restante S = 22279m ² Nouvelle parcelle : AM 701p	Terrain conservé par : Consorts PORSIN et MERCIALYS

Nota :
Surfaces à confirmer lors du document d'arpentage

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'Information
Direction du Système d'Information Géographique

Immeuble Le Balhazar
DGA INSI/Direction du Système d'Information Géographique
3ème Etage
2 Boulevard Euroméditerranée Quai d'Arc
13002 MARSEILLE

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE DE LES PENNES-MIRABEAU

Projet d'extension de la ligne BHNS ZENIBUS
entre Marignane et Les Pennes-Mirabeau
PLAN DE DIVISION FONCIERE
Parcelle AM n° 701

ECHELLE 1/250

PRESTATIONS DE SAISIES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
MISE A JOUR SIG - LOT 2

CABINET ARRAGON
géomètre expert 1946
Siège Social | 170 Route Départementale 97
Quartier la Roumouze - 83270 Solliès-Ville
Tél | 04.94.18.51.51 | cabinet@arragon.fr

REFERENCES TECHNIQUES		
DOSSIER INFORMATIQUE No : 4140043		
DATE : 04/01/2024		
REFERENCES ADMINISTRATIVES		
MARCHE MPM SIG LOT 2 No T170084MR		
REDACTEUR B. GIRARD	VERIFICATEUR E. ANDRE	APPROBATEUR L. SAGNAL

VALEUR DU DOCUMENT :
Les distances indiquées sont mesurées à l'horizontale.
GÉOREFERENCE :
Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC44 - Classe 2
VALEUR DES LIMITES :
Les limites représentées sur le plan ci-dessus ont été obtenues par application cadastrale et d'après l'état des lieux.
Pour être définitives elles devront faire l'objet d'un bornage.

CABINET ARRAGON - SARL Géomètre Expert & Associé

